

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Reclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

 Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0725 Société :

 Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom :

LAHMAMSI TAHARDate de naissance : 01-01-1947Adresse : 18 Hay Bachir El KheirHAY MOHAMMADI CASATél. : 06.61.84.14.58 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*DR. BOUCHRA CHAHID
Ophtalmologue
Hay Tarik Rue 40 N° 22
Sidi Baroussi Casablanca
Tél: 05 22 75 04 33*

Date de consultation 20/11/2019Nom et prénom du malade : PAT PAT BAIE Age :Lien de parenté : Lui-même Conjoint EnfantNature de la maladie : ophtalmologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASALe : 27/11/2019Signature de l'adhérent(e) : [Signature]AS8

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/11/2019	C2		200,00	<i>Hay Tarik Sidi Bernoussi Bouchra CHAHID Casablanca N° 22 05 22 75 04 33</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
Optique ISSAM 81, Bd. Abidar El Ghaffari (Ex. Hay Tarik) Sidi Bernoussi Casablanca Tél: 05 22 73 14 17	21/11/19					1280,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. CHAHID Bouchra



Ophtalmologiste
Diplômée de l'Université de Lyon (France)
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie
Maladies et Chirurgie des yeux
Laser phacoemulsification
Correction de la Myopie par lasik
Diplôme Universitaire de Contactologie
et Biomatériaux

الدكتورة شهيد بشرى

اختصاصية في طب العيون
خريجة جامعة ليون (فرنسا)
عضو بالهيئة الفرنسية لطب العيون
أمراض وجراحة العيون بالليزر
علاج قصر البصر باللازيك

Casablanca, le

20/11/19

الدار البيضاء، في

Dr CHAHID
Bouchra

tunelles en ontenu + Vênes depuis

20

+1,00 (-0,25 à 80°)

05

+1,00 (-0,25 à 120°)

Optique ISSAM
181, Bd. Abidar El Ghaffari
(Ex. Hay Tarik) Sidi Bernoussi
Casablanca
Tél: 05 22 73 14 17

Dr. Bouchra CHAHID
Ophtalmologiste N° 22
Hay Tarik - Casablanca
Tél: 05 22 75 04 35

حي طارق - رقة 40 - فـ 22 - سيدى البرنوصي - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 75 04 35

Hay Tarik, Rue 40 N° 22 - Sidi Bernoussi - Casablanca - Tél. : 05 22 75 04 35

ICE : 001707296000027

MEDICALE ET SOLAIRE

181, Bd Abidar El Ghaffari (EX. Hay Tarik)

Sidi Bernoussi - Casablanca

Tél. : 05 22 73 14 17

Registre de Commerce : 214.982

INP : 095450252

ICE : 001770371000031

Patente : 31643189

IF : 54502520



نظارات عصام Optique ISSAM

Casablanca, le

M 21/11/19
SAT SAT
RA KOUCH

FACTURE N° 0000215

Ordonnance de Mr. le Docteur

CHAKID BOUCHRA

N° de nomenclature

VL. OD : axe - cyl -sph -

Correspondant

OG : axe - cyl -sph -

A la prescription

OD =

407

VP. OD : axe 80 cyl -02 -sph +1

OG =

407

OG : axe 120 cyl -02 -sph +1

QUANTITÉ	DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
1	Montures	<u>0270</u>	<u>950,00</u>
2	Verres	<u>1000</u> <u>Blanc +61</u>	<u>330,00</u>
	Etuis		
Total (en)			<u>1280,00</u>

La Présente Facture à la Somme de :

Deux cent quatre vingt dinars

Optique ISSAM

181, Bd. Abidar El Ghaffari

(Ex. Hay Tarik) Sidi Bernoussi

Casablanca

Tel: 05 22 73 14 17